

La question sylvo-pastorale

Autor(en): **Moreillon, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **71 (1920)**

Heft 8

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La question sylvo-pastorale.

(Extrait d'un article de M. le professeur A. Strüby, à Soleure, secrétaire de la Société suisse d'économie alpestre, paru aux cahiers nos 2 et 3 des „Schweiz. Alpwirtschaftliche Monatsblätter“.)

La création de l'école forestière de Zurich et la promulgation de la loi fédérale sur les forêts de 1876 ont eu pour conséquence un progrès incomparablement plus marqué de la sylviculture que de l'alpiculture. On ne s'est rendu un compte exact de la grande importance économique de celle-ci qu'à partir du moment où notre association a établi, par cantons, la statistique et la description des 10.756 alpages et pâturages de notre pays. La Suisse doit chercher à se rendre plus indépendante de l'étranger par l'augmentation de sa production. Les Alpes et le Jura, soit la plus grande partie de l'étendue du pays, doivent être rendus plus productifs par une intensification de la culture pastorale.

Grâce à l'activité de la Société forestière suisse et à une bonne loi forestière fédérale, la sylviculture suisse a rendu d'éminents services à la communauté durant les dures années de la guerre. Une preuve, entre beaucoup, ce sont les énormes quantités de bois de feu fournies aux C F F. Sans ces produits de la forêt, nos communications ferroviaires eussent souffert d'entraves beaucoup plus graves encore.

Notre ambition doit être d'amener l'économie pastorale suisse au niveau atteint par la sylviculture. Toutes deux sont d'importance également primordiale pour le pays. Par malheur, chacune croit, trop souvent, devoir se cantonner exclusivement dans son domaine, alors qu'il y aurait un avantage évident à s'entendre. Il y a lieu, à cet égard, de se réjouir d'une ordonnance récente d'après laquelle, lors de l'établissement de chemins en montagne, il y aura lieu de tenir compte de l'intérêt alpicole aussi bien que forestier. Qu'on ne tolère pas, en ces matières, de parti-pris professionnel; l'intérêt supérieur du pays est au-dessus des mesquines compétitions. Cette opposition regrettable que l'on a voulu créer entre la culture pastorale et forestière doit disparaître: condamnons à l'impuissance les querelleurs dans chaque camp; que chacun s'inspire des intérêts supérieurs de la patrie.

Nous, alpiculteurs, avons besoin de la forêt. Elle est partout la bienfaitrice de nos alpages. J'ai, au cours des ans, décrit des milliers d'alpages. Toujours j'ai pu faire cette constatation que, toutes autres conditions étant égales, ceux protégés par une forêt sont plus productifs que ceux qui sont ouverts à tous les vents. Je n'irai pas jusqu'à prétendre qu'au point de vue alpicole tous les forestiers soient des anges; mais il n'est pas moins sûr que je ne l'affirmerai pas davantage de nos pâtres. Il serait désirable que tous deux apprennent à se mieux comprendre; nos montagnes ne pourraient qu'y gagner. Mais je dois dire que souvent des forestiers ont rendu à notre association, directement, de grands services. Ce fut par des conférences et des cours, mais tout particulièrement lors de l'exécution de notre grande enquête sur les alpages, travail que le soussigné a eu l'honneur d'organiser et

de diriger. Bien souvent, nos collaborateurs les plus sûrs et les plus qualifiés ont été des sylviculteurs. Quelques rapports cantonaux, ainsi ceux de St-Gall, d'Appenzell Rh. Int. et du Tessin, ont été rédigés par un d'entr'eux. Mieux encore, c'est l'un d'eux, le regretté M. Merz, inspecteur forestier fédéral qui, dans notre association, a suggéré le premier l'idée de dresser la statistique des alpages.

Et s'il arrive que pendant leurs jeunes années, ils sont quelquefois tentés d'émettre des idées un peu subversives à ce sujet, les forestiers, quand ils sont entrés dans l'école de la vie pratique, deviennent des amis de l'alpiculture; ils en comprennent les exigences.

L'union fait la force; elle développe ses bienfaits là où, au contraire, l'antagonisme mesquin ne peut être que dommageable.

Nous pouvons, à bon droit, considérer nos sociétaires assez nombreux parmi les forestiers comme des amis de l'alpiculture.

J'ai devant les yeux une brochure: „*La question sylvo-pastorale*“, qui contient des rapports divers de forestiers vaudois alternant avec d'autres, dûs à la plume d'agriculteurs et d'alpiculteurs. Sa lecture est réconfortante. Elle nous montre de façon convaincante combien une „entente cordiale“, bien franche, entre forestiers et alpiculteurs est désirable et combien une association, qui aurait pour but de traiter les questions générales, agirait dans l'intérêt du pays entier.

Durant les dernières décades, la Société vaudoise des forestiers s'est occupée à diverses reprises de la question pastorale. On y émit souvent des opinions auxquelles les alpiculteurs peuvent souscrire et, il va sans dire, d'autres que, par contre, ils ont le devoir de combattre. Mais il est essentiel que l'on cherche, par une discussion franche, à se comprendre, puis à s'entendre.

M. Aug. Barbey, expert forestier, un vrai disciple de Kasthofer, a émis en 1898 les 6 thèses suivantes:

- 1° Dans l'exploitation des pâturages boisés, on doit tendre à la culture intensive.
- 2° La culture intensive n'est possible que si la forêt est séparée du pâturage proprement dit.
- 3° Les terrains fertiles sont à maintenir ou à transformer en pâture; des travaux de nettoyage et d'amélioration doivent viser à les rendre aussi productifs que les prairies de la plaine.
- 4° Les parties en pente rocailleuses, d'un accès difficile, peu productives en herbe, doivent être transformées en forêt.
- 5° Des rideaux-abris doivent être établis sur les cols, les crêtes dénudées, etc., là où les courants d'air portent préjudice au pâturage. Ces rideaux, répartis d'une façon normale sur la pâture, préservent celle-ci de la sécheresse et procurent des abris au bétail.
- 6° Les massifs homogènes de forêts doivent être traités à part et séparés du pâturage.

Les alpiculteurs, dans leur grosse majorité, seront d'accord avec ces thèses. Et nous approuvons vivement l'opinion suivante, émise par

ce sylviculteur: „mieux vaudrait pour beaucoup d'amodieurs de tenir en bon état deux pâturages différents par l'altitude, plutôt que d'en soigner mal deux qui seraient attenants.“

Voilà une idée que, dans nos conférences, nous avons exprimée souvent aussi.

Reste la question des prés-bois; elle est difficile à trancher. Là, il n'est pas possible de réglementer mécaniquement pour chaque parcelle. Dans le Jura bernois, on a trouvé, à notre avis, la vraie solution: le pré-bois est considéré comme une culture spéciale, pour laquelle une réglementation est superflue.

L'économie pastorale et forestière se complètent; elles sont la culture essentielle de la montagne. Celui qui sème la discorde entre leurs représentants cause un dommage dont souffre la communauté. Aussi, restons unis dans l'intérêt du pays.

Dans le canton de Vaud, on a beaucoup agi dernièrement dans ce domaine, pratiquement aussi bien que par la théorie. Ce n'est pas allé sans quelques difficultés. Mais, grâce à une bonne volonté réciproque, les dirigeants vaudois de l'agriculture et de la sylviculture ont su se rencontrer pour discuter courtoisement la question. Nous, alpiculteurs, sommes heureux de constater que grâce aux efforts des forestiers vaudois les plus qualifiés, la Société vaudoise des forestiers considère comme une de ses tâches de contribuer à l'amélioration de l'économie forestière et pastorale.

D'accord avec les représentants de l'agriculture et de l'économie pastorale, les sylviculteurs vaudois discutent en commun de ces questions; ils cherchent à se comprendre et se font des concessions mutuelles qui ne peuvent qu'être avantageuses à la culture de nos sols montagneux.

Les Vaudois nous montrent ce que l'on devrait faire partout en Suisse: chercher à se comprendre mutuellement et étudier ensemble les questions à résoudre.

Pour terminer, il nous paraît qu'une loi fédérale pastorale contribuerait à faire progresser la culture pastorale, ainsi que ce fut le cas de la loi fédérale sur les forêts pour la sylviculture; et nous espérons pouvoir compter dans cette recherche du progrès sur le fidèle appui de nos amis parmi les forestiers.

Dégâts causés à l'orme de montagne par un champignon parasitaire des rameaux.

Dans ma propriété de Montcherand (Vaud), à l'altitude de 565 m., au pied sud-est du Jura vaudois, j'ai fait planter, en 1902, un certain nombre d'ormes de montagne, champêtre et pédonculé, sur un sol graveleux, sec, d'origine fluvio-glaciaire, principalement calcaire. Pour les années 1911 à 1919, la température moyenne de l'air a été de 8,2°, avec 1001 mm. de précipitations atmosphériques et 575 mm. d'eau évaporée

Dans cette région, les forêts sont traitées exclusivement en taillis simple ou composé de chêne sessile; quelques pins sylvestres par ci par là.

Ces ormes, plantés dans des champs, ont bien poussé jusqu'en 1912. A partir de cette année là, les ormes de montagne (*Ulmus scabra* Miller = *montana* With.) présentèrent, à la face supérieure des branches inférieures, des boursouflures, suivies de dessèchement des rameaux, et ceci dès le commencement du mois de juillet de chaque année. En juillet 1914, l'un de ces ormes perdit la moitié de ses feuilles; il fut émondé le 1^{er} août 1914 et finit par sécher en 1919. Les autres ormes de montagne dépérissent d'une façon semblable.

Pendant les dernières années, ces ormes de montagne ont été visités par un grand nombre de fourmis; en septembre 1919, j'ai remarqué au pied de l'un deux un demi-litre environ de pucerons ailés, morts sur place.

Quelle peut être la cause du dépérissement de ces ormes de montagne, alors que les autres espèces d'orme prospèrent très bien, principalement l'orme pédonculé, les conditions de la station étant les mêmes pour tous?

C'est incontestablement un champignon parasitaire des branches qui y cause des blessures, desquelles suinte un liquide dont les fourmis (*Lasius marginatus* ou *L. fuliginosus*) se montrent très avides. Les petits insectes trouvés morts au pied de l'arbre étaient très probablement des *Schinozeura ulmi* L., des *Tetraneura ulmi* de Geer et des *Pemphigus pallidus* Halliday, les feuilles étant recouvertes de galles produites par ces insectes.

Notre distingué mycologue, M. le D^r Denis Cruchet, pasteur à Montagny sur Yverdon, qui a bien voulu, au cours des années 1919 et 1920, examiner ces rameaux malades, a pu constater que nous avions à faire au champignon parasitaire *Cucurbitaria naucosa* Fries. Ce champignon s'est présenté en septembre à l'état microstylosporé connu sous le nom de *Diplodia melanea* Lev., ensuite à l'état macrostylosporé de *Camarosporium cruciatum* (Fuckel) Sacc. et, enfin le 6 mai 1920, à l'état ascosporé du *Cucurbitaria naucosa* Fries.

Ce champignon est-il commun? Je ne puis répondre affirmativement, n'ayant pas eu l'occasion de faire examiner les rameaux des autres ormes de montagne malades du pied du Jura vaudois. Toutefois, je suppose qu'il est la cause du dépérissement et de la rareté des ormes des stations sèches de cette région jusqu'à 1000 m. d'altitude.

Le seul moyen pratique d'enrayer la propagation de ce champignon parasitaire serait de brûler les rameaux atteints, mais ce procédé serait peut-être cause de la disparition de cette essence forestière déjà rare dans la région qui nous intéresse.

8 mai 1920.

M. Moreillon, inspecteur forestier.

NB. — Au moment de corriger l'épreuve de cet article, un nouvel examen des ormes malades m'a permis de constater que dans les chancres, et parfois à la base des rameaux des années précédentes, se trouvaient des *Gossyparia* (*Coccus*) *Ulmi* de Geer, tandis que de jeunes rameaux de l'année 1920 étaient déjà attaqués par le champignon parasitaire.

C'est donc bien ce champignon qui est la cause du dépérissement des ormes. Les insectes suceurs (*Gossyparia*) ne se fixent que là où il y a abondance de sève, soit à la place où se forme un bourrelet de cicatrisation.

M. le Dr Murisier, assistant de M. le Dr Blanc, professeur de zoologie à l'Université de Lausanne, et que je remercie ici, a constaté que les insectes recueillis en septembre 1919 appartenaient au *Tetraneura Ulmi* de Geer.

5 juillet 1920.

M. M.

CANTONS.

St-Gall. L'étendue boisée totale de ce canton est de 44.400 ha. Il est divisé en cinq arrondissements forestiers dont l'étendue moyenne comporte ainsi 8800 ha. Aux cinq inspecteurs d'arrondissement, il faut ajouter deux postes d'adjoints, de création récente, et deux administrateurs communaux (St-Gall ville et Rapperswil). Si l'on admet que le nombre des agents du personnel de gestion est ainsi de 9, l'étendue boisée moyenne par gérant équivaldrait à 5000 ha, en chiffres ronds. La grandeur réelle des arrondissements varie entre 6942 et 9147 ha.

C'est aujourd'hui une étendue supérieure à celle que peut gérer un administrateur soucieux de faire de la culture intensive.

Aussi le Conseil d'Etat a-t-il présenté au Grand Conseil un projet de réorganisation combiné avec une révision de la loi, prévoyant le principe de la participation des communes propriétaires de forêts au traitement des agents cantonaux et une augmentation du nombre des arrondissements.

L'examen du projet a donné lieu au Grand Conseil à une discussion serrée. Ce dernier l'a néanmoins admis à une forte majorité.

Les adversaires du projet ayant réuni un nombre très considérable de voix en faveur du referendum, le projet va être soumis le 22 août à la votation populaire. Or, la ratification par le peuple n'est rien moins que certaine.

L'opposition a été conduite, au Grand Conseil, essentiellement par un ancien préposé forestier. Et la majorité des forestiers de district (gardes chefs) de ce canton semble, dans la campagne qui précède la votation, vouloir faire cause commune avec les adversaires du projet.

Il faut souhaiter que d'ici jusqu'à la votation, le peuple st-gallois aura été suffisamment éclairé sur la portée de la décision qu'il va prendre. Puisse-t-il, le 22 août, montrer qu'il a compris la nécessité qu'il y a aujourd'hui à faire produire davantage la forêt et pour cela d'augmenter le nombre des arrondissements forestiers du canton.

Neuchâtel, Vaud et Valais l'ont bien compris. Les intelligentes populations du grand canton du nord-est ne voudront pas rester en arrière.

H. B.